



**Proposition de convention de partenariat
avec RECYCLIVRES pour la cession de
documents usagés retirés des collections de
la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2018/026

Service gestionnaire :

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention à conclure avec RecyclLivres, dans le but de donner une seconde vie aux documents sortis des collections de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin.

L'actualisation régulière des collections est un enjeu important pour l'attractivité des bibliothèques publiques. La Bibliothèque départementale du Bas-Rhin élimine chaque année près de 22 000 documents usagés ou obsolètes, tous supports confondus.

Jusqu'à présent, ces documents étaient pour la plupart déposés dans une benne de recyclage, aux frais du Département du Bas-Rhin. Un volume restreint de documents a fait l'objet de ventes aux particuliers via une régie de recettes, laquelle a cependant été clôturée début 2017, compte tenu de frais de gestion contreproductifs.

La Bibliothèque départementale du Bas-Rhin propose néanmoins de poursuivre cette stratégie de recyclage de documents, sans surcoût pour le Département, et en l'articulant avec son soutien à l'économie sociale et solidaire, via un partenariat avec la société RecyclLivres.

1. Présentation de RecyclLivres et du modèle économique proposé

RecyclLivres est une entreprise éco-citoyenne et solidaire de revente en ligne de livres d'occasion. Depuis 2008, elle propose aux bibliothèques, aux entreprises, aux associations et aux particuliers un service gratuit de récupération de livres (et depuis peu de CD, jeux vidéo ou même partitions musicales) destinés à la revente en ligne via une plateforme dédiée. 60% des documents collectés trouvent preneur, les invendus sont quant à eux recyclés.

RecyclLivres n'emploie que 1,6 salariés pour chacun de ses sites régionaux (7 antennes : Paris, Bordeaux, Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg et Toulouse) et la vente en ligne des documents.

Cependant, toutes les opérations de manutention (collecte, stockage, recyclage des invendus), soit 90% de son activité, sont réalisées par des entreprises d'insertion ou adaptées dont elle est partenaire. La collecte des documents est ainsi assurée par Novéa, le stockage par Ares Service, et le recyclage des invendus par Elise. Ce sont près de 26 personnes en difficulté, en grande précarité ou en situation de handicap dans le Bas-Rhin, que ces entreprises partenaires de RecyclLivres accompagnent dans un objectif de retour durable à l'emploi, et qui pourraient ainsi bénéficier du partenariat proposé entre la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et RecyclLivres.

Par ailleurs, RecyLivres reverse 10% du prix de vente net des documents à une association laissée au choix du Département du Bas-Rhin, en plus de 10% qu'elle reverse systématiquement à des associations culturelles ou pour la préservation de nos ressources. Par exemple, ses principaux partenaires sont Lire et Faire Lire qui mène un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, ou encore Etc Terra qui lutte contre la déforestation et le développement rural au Sénégal.

Au 1^{er} décembre 2017, RecyLivres affichait un montant de 907 000€ reversés depuis sa création à des associations, 18 000 arbres sauvés de la déforestation puisque non coupés pour produire en neuf les livres d'occasion vendus par RecyLivres, 739 000 litres d'eau économisés sur la chaîne globale de production de papier, et enfin 1 052 000 kgs de CO² non rejetés dans l'atmosphère.

2. Proposition des modalités de partenariat envisagées entre la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et RecyLivres

Les termes du projet de convention de partenariat joint au présent rapport fixent les modalités de fonctionnement entre la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et RecyLivres.

Les documents retirés des collections (livres, CD, partitions et jeux vidéo) sont estampillés « retiré des collections » au moment de la suppression des documents du SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin. Les couvertures filmées et les codes-barres ne nécessitent pas d'être retirés avant enlèvement. Le stockage de ces documents n'excèdera pas une semaine à l'issue de laquelle les documents sont récupérés par Novea pour don à RecyLivres. Aucun tri préalable n'est nécessaire : seuls les documents impropres à la revente sont directement déposés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin dans la benne de recyclage mis à sa disposition dans ses locaux. Les documents récupérés par RecyLivres sont ensuite mis en ligne à ses frais.

Il est proposé à la Commission Permanente que l'association bénéficiaire des 10% nets du montant de revente soit l'association TRAMPOLINE dont le siège est à Molsheim.

En effet, cette association de lutte contre l'illettrisme, qui œuvre en faveur de personnes de tous âges et origines, est très active sur le territoire bas-rhinois. Elle bénéficie à ce jour, via une convention avec le Département, de l'accès aux locaux et au photocopieur de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale de Molsheim ainsi que d'une subvention de fonctionnement annuelle qui sera complétée, à compter de la mise en œuvre du présent partenariat, par les bénéfices des ventes de documents de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin effectuées par RecyLivres. La Bibliothèque départementale du Bas-Rhin renforcera ce partenariat avec l'association TRAMPOLINE par l'intermédiaire d'actions concrètes à définir sur le territoire bas-rhinois.

Il est à noter que le Département pourra changer d'association bénéficiaire des 10% nets du montant de revente annuellement, sur simple demande auprès de RecyLivres, par avenant à la convention de partenariat signée entre les deux parties.

RecyLivres s'engage à fournir au Département du Bas-Rhin, à échéance trimestrielle, le montant net issu des ventes des ouvrages sortis des collections de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et reversé à l'association TRAMPOLINE.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 5 février 2018, a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président

- approuve la mise en œuvre d'un partenariat entre la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et RecycLivres pour la cession des documents usagés ou obsolètes retirés des collections de cette dernière

- approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération, à conclure entre la société RecycLivres et le Département du Bas-Rhin

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY